



**Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau**

-  
**27 juin 2016**

**Espace Montission – Saint-Jean-le-Blanc**

**Collège des élus :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
M. Christian BRAUX	Vice-Président	Orléans Métropole
M. Jean Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
M. Jérôme BROU	Adjoint au Maire	Saint-Denis-en-Val
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
Mme Chantal BUREAU	Conseillère municipale	Mareau-aux-Prés
<b><i>Etaient excusés et représentés</i></b>		
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer-les-Champs
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint-Jean-le-Blanc
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
Mme Stéphanie ANTON	Ajointe au Maire	Orléans
M. Patrick BOUARD	Conseiller municipal	Sully-sur-Loire
M. Marcel POIGNARD	Adjoint au Maire	Sandillon
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret
Mme Jocelyne MARPEAUX	conseillère municipale	Férolles

**Collège des usagers :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
M. Bruno FROIDURE	Représentant	ACCO (aviron)
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret Nature Environnement
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que Choisir
<b><i>Était excusé</i></b>		
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL

### **Collège des représentants de l'Etat**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
Mme Bénédicte HOUGRON	Service eau environnement et forêt	DDT du Loiret
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Pierre TOUZAC	Planification	Agence de l'eau Loire-Bretagne
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
Mme Annaïg HELLEU	Responsable du pôle SPE	ARS
Mme Marine COLOMBEY	Chef de service départemental	AFB 45
M. PARRAS	Architecte des bâtiments de France	DDCS

### **Appui technique ou intervenant**

Mme Carine BIOT	Animatrice de la CLE	Etablissement public Loire
M. Franck PARE	Chargé de mission protection de la ressource en eau	Orléans Métropole
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller eau environnement	Chambre d'agriculture du Loiret
<b><i>Etait excusée</i></b>		
Mme Laëtitia DUFFET	Chargée de mission environnement	Olivet

### **Rappel de l'ordre du jour**

- 1/ Avis de la CLE sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- 2/ Point sur l'état des eaux du bassin
- 3/ Révision du SAGE
- 4/ Avancement des études en cours
- 5/ Points divers

La séance est ouverte par M. HENNEQUIN, vice-président de la CLE à 18h00.

## **1/ Avis de la CLE sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne**

Présentation du plan d'adaptation par Pierre TOUZAC, Agence de l'eau Loire-Bretagne.

M. Touzac rappelle que les commissions locales de l'eau sont consultées sur ce plan et pourquoi le Comité de Bassin s'est engagé dans cette démarche.

Le climat change et il aura des impacts sur les milieux aquatiques, modifiera les habitats et les espèces aquatiques. Il aura également comme conséquence d'interférer sur les usages.

Le climat va s'imposer à nous et il est ainsi nécessaire de s'y adapter.

Le plan d'adaptation est issu d'une demande ministérielle. La façon de le construire s'inspire du plan national ainsi que du plan d'adaptation d'autres bassins comme celui du bassin Rhône-Méditerranée.

Le plan est structuré en 5 axes :

- Qualité des eaux
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Inondations et submersion marine
- Gouvernance

Pour chacun des axes, nous sont présentés (power-point disponible sur le site internet du SAGE) les enjeux, les leviers pour s'adapter, ainsi que des leviers toujours en débat.

La CLE est amenée à se prononcer sur ces enjeux, les actions possibles et des exemples actuels à compléter si besoin en faisant remonter des actions phares issues des territoires pouvant servir d'exemple ailleurs sur le bassin.

La consultation a lieu jusqu'au 31 octobre 2017. Elle se fait sous un format inédit car les réponses sont attendues sous la forme de réponses à un questionnaire à remplir uniquement en ligne.

Chacun d'entre nous peut y répondre de façon individuelle ou collective.

Les CLE ainsi que les EPCI sont invités à y répondre tout comme les communes même si ces dernières n'ont pas forcément reçu de courrier.

Pour compléter les éléments disponibles en ligne, le 13 octobre prochain se déroulera un forum de l'eau pour sensibiliser le grand public et les différents acteurs au changement climatique.

Un représentant d'association environnementale demande si le comité de bassin souhaite s'appuyer sur les associations pour diffuser cette consultation comme cela a été le cas durant la consultation pour le SDAGE ?

Les moyens de diffuser l'information sont moins importants que pour le SDAGE.

La question est posée sur les actions à faire remonter et leur pertinence. De nombreuses actions ont en effet déjà lieu sur les territoires comme celles visant à la restauration des milieux aquatiques qui participent à l'adaptation nécessaire mais qui n'avait pas pour but premier la lutte contre le changement climatique.

Ainsi les actions à faire remonter sont celles qui vont au-delà et qui pourront alimenter la réflexion pour d'autres acteurs du territoire.

Un membre fait remarquer que de nombreuses choses ont déjà lieu sur le territoire :

- Les actions conduites dans le cadre de la convention tripartite ville d'Orléans/Chambre d'agriculture/Orléanaise des Eaux
- Actions de protection de la ressource en eau
- Adaptation de l'agriculture
- Ripisylve, aménagement des cours d'eau, actions de continuité écologique (dont il est souligné une fois les actions décidées leur difficulté de mise en œuvre)
- La démarche des Assises de la rivière Loiret....

Il faudra faire un effort de quantification de ces actions par rapport à l'adaptation au changement climatique.

Une synthèse de toutes les actions déjà engagées sur le territoire est nécessaire pour identifier celles qui rentrent dans le cadre du changement climatique.

Les membres soulignent que la réponse devra bien être une réponse au niveau du SAGE et pas un recensement des actions conduites par tous les partenaires.

Il est demandé depuis quand le Comité de Bassin travaille sur ce plan ? depuis fin 2015.

Il est précisé également que ce plan n'a pas d'impact réglementaire. Il n'est pas issu d'une loi qui imposerait quelque chose. Il est basé sur la bonne volonté et incite les acteurs des territoires à intégrer cette thématique dans l'ensemble des discussions et actions qui pourraient être mises en place. Le Comité de Bassin essaye de lancer une dynamique et signale ainsi aux acteurs locaux qu'ils auront l'appui de l'Agence de l'eau en cas de portage d'actions sur cette thématique.

- ➔ L'animatrice proposera une synthèse des enjeux et des actions conduites sur le territoire afin que les membres de la CLE complètent cette première synthèse pour validation de l'avis de la CLE lors de la prochaine séance plénière fin septembre-début octobre.

## **2/ Point sur l'état des eaux du bassin**

Il est précisé par l'animatrice que ce point sur l'état des eaux du bassin versant du SAGE est partiel car nous ne disposons pas encore des données 2016 concernant les éléments biologiques.

Certains membres font remarquer qu'il n'est pas normal que des indices mesurés en 2016 ne soient toujours pas disponibles mi-2017.

Le représentant de l'AELB explique que ces indicateurs biologiques sont inclus dans des marchés publics qui sont très importants, comportant un nombre de stations élevé. Ainsi au printemps/été, les bureaux d'études font les campagnes de prélèvements et rédigent les rapports seulement en automne/hiver. S'en suit une phase de validation des données par les commanditaires qui peut prendre du temps. Ainsi les données de 2016 ont seulement été validées il y a une 15aine de jours et seront bientôt à la disposition des acteurs de terrain.

De plus il est souligné que les indicateurs biologiques mettent du temps à répondre aux travaux qui ont lieu sur les cours d'eau les résultats ne peuvent être visibles que plusieurs années plus tard.

Une des solutions évoquées par les membres de la CLE pour obtenir des résultats plus tôt est de passer par les contrats territoriaux où seules les stations du territoire seraient analysées et les résultats disponibles très rapidement. Il est par contre souligné la difficulté de trouver des spécialistes de ces indices biologiques.

Il est également possible de réfléchir à d'autres indicateurs : visuels, linéaires impactés par les ouvrages.... Ceux-ci sont plus faciles à mesurer.

Présentation des résultats des indices biologiques de 2015 :

- Sur le Loiret, l'indice IPR (poissons) est classé médiocre (pas d'amélioration sur ce paramètre depuis des années ; les autres indices sont en bon état.
- Sur le Dhuy, l'indice IPR est classé médiocre et l'IBD (diatomées) est classé moyen comme pour les 5 années précédentes. L'IBG est en bon état cette année (en état moyen les années précédentes).

Concernant les paramètres physico-chimiques, les données 2016 sont présentées :

- Sur le Loiret, seuls les indices oxygène dissous et taux de saturation en oxygène sont classés en état moyen (rappel de la présence de sources nombreuses sur cette station néanmoins le mois déclassant est le mois de juin).
- Sur le Dhuy, ce sont les nutriments qui déclassent la masse d'eau : phosphore total ; ammoniacque/ammonium, nitrites.

➔ Un point plus complet pourra être fait en fin d'année avec les données complémentaires.

### **3. Révision du SAGE**

L'animatrice rappelle qu'un SAGE a un cycle de vie d'environ 6 ans, il doit ainsi être révisé afin de tenir compte des évolutions règlementaires et être compatible avec le SDAGE en vigueur

Sur le bassin le processus d'élaboration a été très long, l'objectif principal de la CLE est bien la déclinaison opérationnelle du SAGE notamment via le contrat territorial.

Néanmoins à un moment, la révision s'avèrera nécessaire.

Il est précisé que l'on peut également réaliser une simple mise à jour du SAGE mais qui est limitée à un certain nombre de modifications.

De nouveaux enjeux pourraient être intégrés tels que le changement climatique, les espèces invasives.

Il serait nécessaire de vérifier si le SAGE est bien compatible avec le SDAGE actuel.

Un représentant de l'Agence de l'eau indique que la révision n'est pas obligatoire et que le SAGE est sans doute déjà compatible avec le SDAGE en vigueur. Il peut demander aux services en question de nous répondre sur ce point.

L'animatrice indique que certains acteurs seraient favorables à une révision du SAGE, notamment les exploitants de carrière qui souhaiteraient revoir la règle n°6 du SAGE dans laquelle est défini un périmètre où les nouvelles extractions sont interdites.

Un membre signale que dans le schéma départemental des carrières, on trouve les zones interdites aux extractions.

La chambre d'agriculture fait part également d'une probable demande de révision de la règle n°1 du SAGE qui interdit les nouveaux prélèvements afin de développer la lutte anti-gel par aspersion dans les vergers.

Il est à noter qu'au cours des dernières années, la CLE a autorisé certains petits prélèvements pour permettre l'installation de petites exploitations notamment maraichères sur le territoire du SAGE.

Un membre attire l'attention sur le fait de peser le pour et le contre pour une révision ; certains SAGE une fois révisés étaient moins ambitieux que la version précédente.

- ➔ La présidente propose dans un premier temps de vérifier la compatibilité du SAGE avec le SDAGE et de se prononcer sur l'opportunité d'une révision lors de la prochaine CLE.

L'animatrice indique également que la CLE sera renouvelée complètement en juin 2018 comme le veut le cycle des 6 ans.

La Présidente fait part aux membres de la CLE sa volonté de céder la présidence à cette occasion par manque de temps.

#### **4. Avancement des études en cours**

##### **Assises de la rivière Loiret**

Rappel sur l'avancement du projet depuis la dernière séance de CLE

- 20 mars : 1<sup>er</sup> évènement grand public ; présentation sous forme de 3 ateliers des résultats de la première phase : 120 personnes présentes.
- Lancement de la seconde phase visant à construire le scénario « A quoi ressemblera le Loiret en 2040, si on ne fait rien de plus qu'aujourd'hui ? » : il a été construit grâce à des projections à partir d'éléments connus aujourd'hui ainsi qu'avec l'apport du travail de 3 groupes de réflexions. Ce scénario sera présenté sous la forme d'une vidéo : important travail de création des visuels
- Préparation de l'évènement du 16 septembre 2017 : lieu – Parc du Poutyl ; Horaires : 11h-17h00 ; programme : une dizaine de tentes sur diverses thématiques (cf power-point).

Il est proposé d'ajouter un stand consacré aux actions réalisées dans le cadre du volet pollutions diffuses du contrat territorial afin de présenter au grand public les efforts faits par le monde agricole et les collectivités.

Afin de garantir une organisation optimale de cet évènement, l'accompagnement logistique a dû être renforcé. Une prestation complémentaire a été confiée à l'agence de communication qui nous accompagne déjà sur le projet. Cette prestation rentre dans le budget initial de

l'étude et fera simplement l'objet d'un avenant au marché, n'occasionnant pas de coût supplémentaire pour les partenaires financiers.

Par contre une prestation imprévue nécessite un vote de la CLE pour utiliser le budget versé forfaitairement par l'ensemble des communes chaque année. Il s'agit d'une prestation de gardiennage pour les tentes durant le week-end d'un montant d'environ 1300 €. L'animatrice présente un tableau présentant les dépenses de chaque commune.

La CLE donne son accord pour réaliser cette dépense à partir des forfaits versés par les communes.

La Présidente remercie vivement la commune d'Olivet qui apporte un soutien logistique très fort (fourniture, installation/démontage des tentes, électricité...) et sans lequel l'évènement n'aurait pu se dérouler.

D'autre part, afin de garantir le succès de cette journée, l'agence de communication est en train de finaliser un kit de mobilisation contenant un communiqué de presse, une affiche spécifique pour l'évènement, un dossier de presse.

La Présidente sollicite l'ensemble des membres pour faire en sorte de diffuser l'information la plus largement possible et faire en sorte qu'elle soit intégrée dans les bulletins municipaux de la rentrée.

Le kit sera disponible dans les tous prochains jours.

Tous ces éléments seront présentés dans le détail lors du prochain COPIL des Assises du 7 juillet 2017 à 14h00 à l'espace Montission à Saint-Jean-le-Blanc.

## **Etude piézométrique**

Rappel des objectifs :

Réalisation de deux campagnes de mesures afin d'établir des cartes piézométriques en période de hautes eaux et de basses eaux afin de les comparer aux cartes de 1966 et connaître l'évolution du niveau des nappes en 50 ans.

La campagne hautes eaux s'est déroulée du 28 mars au 10 avril et a permis de mesurer la hauteur d'eau dans plus de 600 puits/forages.

Les conditions météorologiques se sont révélées favorables (peu de variations des nappes et du niveau des cours d'eau – seulement 3 mm de pluie tombés durant la campagne) pour la réalisation et l'interprétation des cartes.

2 cartes ont été réalisées en fonction de la nappe mesurée :

- la nappe des alluvions (la nappe de « surface »)
- la nappe des calcaires plus profonde, séparée à l'est de la couche des alluvions par de l'argile tandis qu'à l'ouest du territoire, les deux nappes se mélangent.

Elles sont à lire comme les courbes de niveaux présentent sur cartes de randonnées, il faut simplement imaginer que ces courbes représentent la hauteur de la nappe souterraine. Plus les courbes sont serrées plus cela indique que la pente est forte.

Ces cartes nous permettent de connaître le niveau de la nappe à un instant T et de voir dans quel sens celle-ci s'écoule.

Ces cartes ont été présentées lors du dernier COPIL (22/06) et ont été discutées en présence d'hydrogéologues afin de valider leur construction et interprétation.

Pour le moment la comparaison avec les cartes de 1966 n'a pu être réalisée car le référentiel géographique utilisé à l'époque n'est pas connu, or il est très important de le connaître avant de conclure sur l'évolution des nappes.

Les prochaines prestations sont la réalisation de la campagne basses eaux fin septembre-début octobre, la réalisation des cartes ; rédaction du rapport final et présentation des résultats devant la CLE en fin d'année.

## **5. Points divers**

### **Ouvrage de Gobson**

Le démantèlement de cet ouvrage situé le long de l'avenue Gaston Galloux sur le Dhuy est inscrit au programme du contrat territorial et prévu en 2017.

Les inondations de juin 2016 qu'a connu le territoire ont suscité l'inquiétude auprès des riverains de l'ASRL, qui ont également trouvé des archives faisant état du rôle de stockeur de sable pour cet ouvrage.

Après plusieurs courriers échangés entre l'ASRL, la Préfecture, le SIBL, une réunion a eu lieu le 16/06 en préfecture présidée par Monsieur le Secrétaire Général. Aux vues des arguments des uns et des autres, le démantèlement a été maintenu respectant le contenu de la DIG obtenu par le SIBL en 2016. Le risque de fort ensablement de la confluence du fait de l'arasement de cet ouvrage a en effet été jugé faible voire nul par les services de l'Etat ainsi que par l'Agence de l'eau. Des photos transmises par la technicienne de rivières du SIBL sont présentées aux membres de la CLE. On y voit une vase sèche sur laquelle on peut marcher.

Les travaux auront donc lieu et démarreront prochainement.

Egalement au cours de cette réunion, il a été décidé de mettre en place un suivi de l'envasement/ensablement à la confluence Dhuy/Loiret. Celui-ci a été proposé par le SIBL et validé par les partenaires techniques tel que l'AFB. Il débute un peu en amont de la confluence jusqu'au pont Cotelle, il est composé de 8 transects. Au-delà du suivi du démantèlement de l'ouvrage, cela permettra d'avoir des données afin de connaître un peu mieux le fonctionnement de la sédimentation à cet endroit précis.

L'idéal serait d'avoir des photos de l'état actuel des banquettes (à Gobson et à la confluence) prises par drone.

La chambre d'agriculture précise qu'elle dispose d'un drone pour la réalisation de ces clichés et qu'elle peut nous adresser une proposition financière.

Le suivi débutera avant l'arasement de l'ouvrage et se poursuivra jusqu'à la fin du contrat soit jusqu'en 2020.

### **Projet d'arrêté – Application de produits phytosanitaires autour des points d'eau (zones non traitées)**

Les éléments présentés en CLE manquant de clarté et d'explications, il est proposé à la DDT de nous faire un point sur les différentes réglementations qui s'appliquent sur les cours d'eau du SAGE (BCAET, bandes enherbées, zones non traitées). Concernant la consultation publique en cours, vu les délais il paraît difficile pour la CLE d'émettre un avis.

Le technicien de la Chambre d'agriculture indique que sa structure a rendu un avis défavorable.

La DDT précise qu'il n'y a peu ou pas d'impact sur le territoire du SAGE à la suite de cet arrêté.



### **Sollicitation de la Préfecture par la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin**

L'animatrice informe la CLE que la commune de Saint-Hilaire a adressé un dossier à la Préfecture (la CLE en a reçu une copie) concernant une demande de reconsidération de la politique d'entretien du Loiret domanial dans sa partie aval.

Les craintes portent sur la perte de stabilité des berges, la sécurité des canoéistes ainsi que sur les potentiels risques aggravés en cas d'inondation de la Loire.

### **Sollicitation de l'avis de la CLE sur un projet d'extension de carrière sur la commune de Sully-sur-Loire**

L'animatrice informe les membres de la CLE de cette sollicitation. Le dossier lui étant parvenu la veille de la CLE, des éléments seront adressés au bureau première quinzaine de juillet afin que la CLE puisse se prononcer sur ce dossier.

### **Animations passées**

Au cours du mois de juin, plusieurs animations ont eu lieu dans le cadre de la semaine des rivières proposées et organisées par l'animatrice de la CLE :

- En partenariat avec France Nature Environnement, 2 balades au fil du Loiret ont eu lieu afin de présenter les caractéristiques de la rivière et zoomer sur des thématiques telles que les inondations ou encore les espèces invasives. La participation a été assez faible avec un manque de communication important mais cela a permis d'approfondir les échanges avec les personnes présentes
- Une visite du site de Courpain à Ouvrouer les Champs était proposée aux membres de la CLE, l'occasion de découvrir un site en bord de Loire riche en biodiversité et sur lequel des actions sont mises en œuvre grâce au contrat territorial.

### **Prochaines échéances :**

- 5 juillet 18h00 : signature du contrat territorial
- 7 juillet 14h00 : COPIL Assises de la rivière Loiret
- 16 septembre -11h, Parc du Poutyl, Olivet : inauguration de la journée événement des Assises de la rivière Loiret

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la CLE clôture la séance à 20h30.

**Fabienne d'Illiers**  
  
**Présidente de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret**